



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
-----

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2024  
-----

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT, M. Stéphane PERUCH.

**Absents excusés** : M. Yves JOURDAN pouvoir à M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Sophie MARVIN (jusqu'à son arrivée à 20h32 avant le vote sur le point n° 6 inscrit à l'ordre du jour), M. Isidro DANTAS pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Olga KHALDI pouvoir à M. Kamel HAMZA, Mme Lydie DULONGPONT pouvoir à Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI pouvoir à M. Mehdi BELKACEM

**Secrétaire** : M. Vladimir BOIRE

-----  
Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 33

**Réf: 2024/12/2 - OBJET : ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2025**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-1 et l'article L.2121-29,

Vu le budget principal 2024 de la Ville,

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors dette,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20241218-2024-12-2-DE  
Date de réception préfecture : 26/12/2024

**DELIBERE**

**Article unique : Décide à l'unanimité** d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater sur 2025 les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon le tableau ci-dessous :

Chapitre	libellé	BP 2024 hors restes à réaliser	DM	Total	Ouverture maximale de 25% des crédits de 2024	Ouverture anticipée de crédits du BP Ville
20	Immobilisations incorporelles	287 500,00	-	287 500,00	71 875,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 712 505,00	16 200,00	4 728 705,00	1 182 176,25	1 000 000,00
27	Autres immobilisations financières	20 000,00	-	20 000,00	5 000,00	5 000,00
12401	Quartier Fontaine Saint Martin	280 000,00	-	280 000,00	70 000,00	70 000,00
12403	Parc de la Ratelle	50 000,00	-	50 000,00	12 500,00	12 500,00
12404	Voirie	2 322 240,00	-	2 322 240,00	580 560,00	580 560,00
<b>TOTAL OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS</b>						<b>1 718 060,00</b>

Délibération rendue exécutoire par transmission en Préfecture le : **26 DEC. 2024** et par publication en ligne le : **26 DEC. 2024**

Saint-Cyr-l'École,  
le : **26 DEC. 2024**

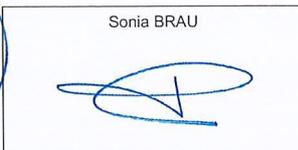
**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

  
 Sonia BRAU  


**Vladimir BOIRE**  
Secrétaire de séance

  
 Sonia BRAU  




Signé électroniquement par :  
Vladimir BOIRE



Le 24 décembre 2024

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20241218-2024-12-2-DE  
Date de réception préfecture : 26/12/2024